



GUIDE DES PARENTS

ANNÉE SCOLAIRE

2018-2019

ADMINISTRATION
Sœurs Antonines Canada
998, rue Frances
Ottawa, ON K1K 3L5
Tél. (613) 744 8489 · Fax (613) 744-6762
admin@academieprovidence.ca
www.academieprovidence.ca

Chers parents,

L'équipe administrative et pédagogique de l'Académie Providence, heureuse de collaborer avec vous pour l'éducation de votre enfant, vous souhaite une année scolaire 2018-2019 porteuse de paix et couronnée de succès.

L'Académie Providence est un établissement d'éducation privé catholique de langue française pour filles et garçons de la Prématernelle à la 8^{ème} année.

Son programme académique, trilingue et conforme aux exigences du Ministère de l'Éducation de l'Ontario, applique la pédagogie personnalisée et communautaire inspirée de la philosophie éducative des Sœurs Antonines dans un environnement international. Le français et l'anglais sont enseignés en tant que langues premières et une langue internationale optionnelle (arabe ou espagnol) est enseignée comme langue seconde.

Ce programme s'adresse à des élèves de toute confession religieuse et de toute culture. L'enseignement religieux et moral fait partie intégrante du curriculum.

L'Académie Providence offre son programme académique dans les locaux de l'édifice situé au 998 rue Frances, Ottawa où les élèves, à partir du préscolaire, bénéficient d'un environnement stimulant et enrichissant. Le préscolaire est offert dans le Centre Éducatif Providence (Garderie Providence).

Ce guide vous présente la philosophie éducative de l'Académie Providence et son programme pédagogique. Il vous fournit également des renseignements d'ordre administratif et pédagogique et vous informe du règlement intérieur de l'Académie ainsi que des mesures prises relativement à la santé et à la sécurité des élèves.

Bienvenue à l'Académie Providence et merci de la choisir pour l'éducation de votre enfant !

Sœur Félicité Daou
Directrice

1. PHILOSOPHIE ÉDUCATIVE

« L'Éducation est une œuvre d'amour
et d'espérance ».

1.1 Vision

L'Académie Providence se veut une œuvre d'amour et d'espérance où l'élève, chaque élève, tout élève est au cœur de sa tâche éducative qui vise à lui fournir les meilleures opportunités d'apprendre, de s'épanouir, de réussir et de devenir une personne responsable capable de faire face aux défis de la vie.

1.2 Mission

C'est dans l'esprit de sa vision que s'inscrit le programme d'étude de l'Académie Providence qui se donne comme mission les objectifs suivants :

- Assurer à l'élève une éducation qui nourrit la foi en Dieu Père aimant et qui forme aux valeurs spirituelles, morales et humaines.
- Offrir, dans un climat de sécurité et de confiance, une éducation de qualité attentive à la formation de l'intelligence et ouverte sur l'avenir.
- Promouvoir l'excellence académique qui stimule l'acquisition de toutes les habiletés de l'élève, linguistiques aussi bien que scientifiques et artistiques.
- Œuvrer pour le service de tous : accueillir des élèves de toute confession religieuse et de toute allégeance et leur assurer une formation ouverte dans une ambiance de tolérance et d'interaction.
- Former des citoyens responsables capables de s'engager dans un environnement multiculturel et de s'ouvrir à toute autre culture.

1.3 Historique

En 2002, les Sœurs Antonines Canada, fortes de l'expérience éducative et professionnelle de leurs institutions scolaires trilingues de plus de soixante années d'existence au Liban et dans d'autres pays que le Liban et accueillant près de 18 000 élèves par année scolaire, se proposent de donner de l'expansion à leurs services éducatifs offerts à la communauté d'Ottawa depuis 1989 en mettant sur pied un établissement d'éducation privé catholique de langue française, pour filles et garçons.

L'Académie Providence débute ses opérations au mois de septembre 2003 au 339 de la rue Wilbrod dans le quartier de Sandy Hill, à proximité de l'Université d'Ottawa, dans l'édifice de l'Odysée Collège International dont elle loue le programme pédagogique pour deux années scolaires consécutives.

La Cérémonie de bénédiction de la première pelletée de terre de l'Académie Providence eut lieu le 25 mai 2005 à proximité de la Garderie Providence située sur 998 rue Frances, Ottawa. L'année scolaire 2005-2006 fut une année de transition au cours de laquelle l'Académie Providence fonctionna dans l'édifice de la Fondation Providence des sœurs Antonines, Ottawa.

Depuis la rentrée scolaire 2006-2007, l'Académie Providence opère dans l'édifice actuel qui inclut, avec les salles de classes, un gymnase, une salle de ressources, un laboratoire informatique, un laboratoire scientifique et une salle d'arts. Les élèves bénéficient aussi d'une cafétéria et d'un terrain de jeu sécuritaire et bien équipé.

1.4 Emblème



Le Logo-emblème symbolise les trois idées suivantes :

- Les trois colonnes du centre sont le symbole de la Sainte Trinité :

Notre établissement est une école chrétienne qui éduque ses enfants à partir de la foi en Jésus Christ. Le bleu des trois colonnes est celui de notre **Tau antonin**. Les trois colonnes reflètent aussi le trilinguisme : notre école enseigne les deux langues officielles du Canada, le Français et l'Anglais en tant que premières langues et l'Arabe ou une langue internationale comme langue seconde.

- Le cèdre stylisé nous renseigne que c'est une école libano-canadienne. De même, cet arbre représente un pont entre le passé et le futur. Il a des racines enfoncées dans le passé et porte les fruits du futur : notre école, basée sur des racines solides, prépare les générations de demain.

- Le soleil est symbole de liberté et de continuité. Par son lever et son coucher, le soleil n'est autre que signe d'espoir, d'optimisme et de continuité. Il est aussi source de lumière et de connaissance qui rend l'homme libre. C'est dans cet esprit que ce logo-emblème fait parvenir un message fort et touchant

2. PROGRAMME ACADÉMIQUE

Le programme d'étude de l'Académie Providence, conforme aux exigences du Ministère de l'Éducation de l'Ontario, intègre les programmes du Ministère de l'Éducation nationale française et applique la pédagogie personnalisée et communautaire inspirée de la philosophie éducative des Sœurs Antonines et des principes montessoriens dans un environnement structuré et interculturel. L'approche pédagogique respecte le rythme et le style d'apprentissage propres à chaque enfant tout en favorisant le développement de son autonomie et de son estime de soi. L'Académie Providence est la seule école catholique privée de langue française qui offre un tel programme d'étude en Ontario.

2.1 Programme et curriculum de la prématernelle et de la Maternelle

Le programme pédagogique est d'une durée de quatre ans et s'adresse à des enfants en âge préscolaire de 2.5 ans; 3 ans; 4 ans et 5 ans (TPS, PS, MS, GS).

▪ Contenu sommaire d'apprentissage de la Toute Petite Section et de la Petite Section de maternelle (TPS et PS).

Contenu d'apprentissage progressif : www.academieprovidence.ca)

Domaines d'apprentissage	
1	Éveil religieux et moral (Apprendre à exprimer de l'émerveillement envers Dieu et de l'admiration pour la vie et l'environnement) Activités d'éveil religieux et moral qui favorisent l'émerveillement envers Dieu auteur de la création, l'expressions des sentiments religieux, l'apprentissage à poser envers autrui des gestes d'amitié et d'accueil, à distinguer ce qui est acceptable de ce qui n'est pas acceptable.
2	Français : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : L'oral et l'écrit Comprendre une consigne donnée par un adulte; répondre à une question posée par lui; comprendre une histoire; discuter collectivement; commenter un événement. Activités graphiques : tenir correctement un crayon, un pinceau ou un feutre; occuper tout l'espace d'une feuille; suivre un tracé des yeux ; commencer à contrôler ses gestes.
3	Éducation Physique et santé / Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique (Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets, adapter ses déplacements, communiquer, coopérer, s'opposer) Agir et s'exprimer avec son corps : courir, sauter, lancer pour battre un record; se déplacer à l'aide d'éléments instables (vélos, tricycles, trottinettes...); participer à des jeux collectifs : lancer, courir, attraper, éviter...; danser en suivant un rythme.
4	Éducation artistique et culturelle /Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques (Développement du goût, les productions plastiques et visuelles, l'univers sonore, le spectacle vivant) Développer perception, sensibilité, imagination, création : explorer différents langages plastiques

	(dessin, peinture, collage, fabrication d'objet); développer l'écoute et la voix, apprendre et réciter des comptines, des poésies et des chansons; jouer avec les intonations de sa voix; développer ses capacités d'organiser l'espace.
5	Introduction aux Mathématiques : Construire les premiers outils pour structurer sa pensée (Construire le nombre, approcher des quantités, explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées) Savoir compter jusqu'à 5 et différencier entre les chiffres jusqu'à 3; Dénombrer et comparer de très petites collections; reconstituer une image morcelée (puzzle, pavage...); différencier globalement des formes figuratives et des formes par la vue et le toucher; reproduire le cercle et reconnaître les formes : triangle et rectangle ; comparer, classer et ranger, des objets selon leur forme ou leur taille; organiser des jeux d'encastrement, d'emboîtement. d'assemblage et de construction.
6	Introduction aux Sciences /Explorer le monde (Se repérer dans le temps et l'espace, explorer le monde du vivant, des objets et de la matière) Se repérer dans le temps, distinguer les jours de la semaine ; avoir une première notion du temps qui passe (journée, semaine, mois, années...); se repérer dans l'espace en utilisant un vocabulaire spatial (devant, derrière, dessus, dessous); découvrir le vivant, les parties du corps, les cinq sens; appliquer des règles d'hygiène de vie (corps, santé, nutrition, locaux); découvrir le monde proche, les objets et la matière.
7	Vivre ensemble, croître sur le plan personnel et social Apprendre les règles de civilité et les principes d'un comportement conforme à la morale ; apprendre à communiquer, à partager des activités ; apprendre à coopérer, aider, dialoguer, nouer des relations avec ses camarades, avec les adultes ; apprendre à devenir autonome ; comprendre ce qu'est l'école, ce qu'est vivre ensemble.
N.B. : Les TPS et PS (2.30 et 3 ans) sont admis au Centre Éducatif Providence (Pavillon annexe à celui de l'Académie Providence). Les inscriptions se font selon le principe « premier arrivé, premier servi. » Pour de plus amples renseignements, veuillez nous appeler au 613-744-0010 ou consulter le site web du Centre Éducatif Providence Sœurs Antonines: www.ceprovidence.ca	

- **Contenu sommaire d'apprentissage de MS, GS**
(Contenu d'apprentissage progressif : www.academieprovidence.ca)

Domaines d'apprentissage	
1	Éveil religieux et moral (Apprendre à exprimer de l'émerveillement envers Dieu et de l'admiration pour la vie et l'environnement) Activités d'éveil religieux et moral qui favorisent l'émerveillement envers Dieu auteur de la création, l'expressions des sentiments religieux, l'apprentissage à poser envers autrui des gestes d'amitié et d'accueil, à distinguer ce qui est acceptable de ce qui est inacceptable.
2	Français : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : L'oral et l'écrit Parler et construire le langage français; échanger, s'exprimer, comprendre un camarade qui parle, une consigne donnée par un adulte; progresser dans la maîtrise de l'oral; acquérir un vocabulaire; se familiariser avec l'écrit, se préparer à apprendre à lire et à écrire.

3	<p>Éducation physique et santé / Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique (Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets, adapter ses déplacements, communiquer, coopérer, s'opposer) Découvrir les possibilités de son corps dans des situations diverses; développer ses capacités d'adaptation et de coopération; s'exprimer avec son corps : expression corporelle, rythme; apprendre à explorer l'espace, à s'orienter dans l'espace; acquérir une image orientée de son corps.</p>
4	<p>Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques (Développement du goût, les productions plastiques et visuelles, l'univers sonore, le spectacle vivant) Développer sa perception, sa sensibilité, son imagination, sa capacité de création à travers des activités visuelles, des pratiques de dessin, de peinture, de modelage; développer l'écoute et la voix par des activités musicales, vocales, rythmiques; développer ses capacités d'organiser l'espace par des danses rythmées, de théâtre, de jeu dramatique, de jeu de rôle.</p>
5	<p>Introduction aux mathématiques / Construire les premiers outils pour structurer sa pensée (Construire le nombre, approcher des quantités, explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées) Savoir compter jusqu'à 30, différencier les chiffres jusqu'à 10 et reconnaître l'ordre des nombres ; approcher les quantités et les nombres; découvrir les formes et les grandeurs; utiliser des termes qui expriment la mesure; identifier une forme simple : cercle, carré, rectangle, triangle, losange et reproduire un cercle; organiser des suites d'objets en fonction de critères de formes ; réaliser une collection selon une constellation.</p>
6	<p>Introduction aux sciences / Explorer le monde (Se repérer dans le temps et l'espace, explorer le monde du vivant, des objets et de la matière) Se repérer dans le temps, se rendre compte que le temps passe : hier, aujourd'hui, demain... se repérer dans l'espace en utilisant un vocabulaire spatial; découvrir le monde vivant : élevages, plantations, les parties du corps, les cinq sens; apprendre des règles d'hygiène de vie : santé, nutrition, respect de la vie ; découvrir les objets, comprendre leur usage. Découvrir la matière, repérer ses caractéristiques.</p>
6	<p>Éducation artistique et culturelle/Percevoir, sentir, imaginer, créer Développer sa perception, sa sensibilité, son imagination, sa capacité de création à travers des activités visuelles, des pratiques de dessin, de peinture, de modelage ; développer l'écoute et la voix par des activités musicales, vocales, rythmiques ; développer ses capacités d'organiser l'espace par des danses rythmées, de théâtre, de jeu dramatique, de jeu de rôle.</p>
7	<p>Éducation sociale et civique / Se construire comme personne singulière au sein d'un groupe (Apprendre ensemble, vivre ensemble, apprendre à coopérer, devenir élève) Apprendre les règles de civilité et les principes d'un comportement conforme à la morale; apprendre à communiquer, à partager des activités, à coopérer, aider, dialoguer, nouer des relations avec ses camarades, avec les adultes; apprendre à devenir autonome; comprendre ce qu'est l'école, ce qu'est vivre ensemble.</p>
8	<p>Langue internationale Développer le langage et la communication orale ; apprendre les éléments de base de la langue d'origine : les 28 lettres alphabétiques réparties sur 24 modules graduels, selon leur écriture phonétique : 25 consonnes soutenues par les trois voyelles a – o – i et les quatre principaux accents ; se préparer à lire et à écrire.</p>

▪ □ Horaire et déroulement de la journée scolaire

Horaire	Activités
08h00 – 08h50	Accueil et jeux structurés
08h50 – 09h30	Prière et Cercle éducatif
09h30 – 10h00	Activités éducatives centrées sur le Français ou la structuration de la pensée
10h00 – 10h30	Pause-santé et collation
10h30 – 11h00	Activités éducatives centrées sur l'Éducation Physique et santé
11h00 – 11h30	Activités éducatives centrées sur le Français ou la découverte du monde
11h30 – 12h30	Toilettes et déjeuner
12h30 – 13h30	Période de repos et de sieste
13h30 – 14h00	Activités éducatives centrées sur le Français ou la structuration de la pensée
14h00 – 14h30	Pause-santé et Collation
14h30 – 15h00	Activités éducatives centrées sur les Arts intégrés
15h00 – 15h30	Activités centrées sur l'Éducation Religieuse ou sur la Langue Internationale
15h30 – 15h45	Départ

n.b. : Les vendredis le programme académique se termine à 12h45
 Le départ aura lieu entre 12h45 et 13h00
 L'horaire des activités parascolaires optionnelles est le suivant :

12h45 – 14h30	Toilettes, déjeuner et sieste
14h30 – 15h00	Jeux structurés
15h00 – 16h00	Collation et récréation
16h00 – 17h30	Activités éducatives

2.2 Programme du Primaire et de l'intermédiaire

Le programme s'adresse aux enfants âgés de six à treize ans. Le curriculum offert, conforme aux exigences du Ministère de l'Éducation de l'Ontario, intègre les programmes des cycles 2 et 3 et ceux du collège (6^e, 5^e, 4^e) du Ministère de l'Éducation nationale française.

▪ Contenu sommaire d'apprentissage en Primaire et Intermédiaire et temps par matière.

(Contenu d'apprentissage progressif : www.academieprovidence.ca)

	Matière	Période (45 m.)
1	Éducation religieuse et morale Éducation de la foi, vie spirituelle, discernement moral et engagement, des récits bibliques et leurs liens avec la vie quotidienne.	2
2	Français Communication orale ; Lecture et compréhension ; Écriture/ Expression écrite ; Étude de la langue : vocabulaire, grammaire, orthographe, dictée	9
3	Anglais Oral Communication (Speaking and Listening); Reading Comprehension; Writing : Developing, Organizing, Form, Style, Media Literacy; Language, (Vocabulary, Grammar, Phonics /Spelling).	4
4	Langue Internationale Communication orale ; Lecture et compréhension ; Expression écrite ; Étude de la langue : vocabulaire, grammaire, orthographe, dictée.	3
5	Mathématiques Nombres et calculs, Organisation et gestions de données, Fonctions, Grandeurs et Mesure, Espace et Géométrie, Algorithmique et programmation.	7
6	Sciences et technologie Découverte du monde, Systèmes vivants, Matière et minéraux, Énergie et contrôle, Structures et mécanismes, Systèmes de la terre et de l'Espace.	2
7	Études Sociales et civique - Histoire et Géographie Survол international, le Canada et le monde, éducation sociale et civique Histoire.	2
8	Informatique Découverte et gestion de données électroniques ; Création : bordures, pourtour, décor, formatage et traitement de texte ; Exercices : cours, révisions, animations.	1
9	Éducation Physique et sportive Habilités motrices, Vie active, Santé.	3
10	Arts intégrés : art visuel, art dramatique, art musical (chant, solfège, instruments	3

▪ **Horaire et déroulement de la journée scolaire**

Horaire	Activités
08h00 –08h30	Accueil /prière
08h30 –09h15	Période académique
09h15 –10h00	Période académique
10h00 –10h15	Pause-santé et collation
10h15 –11h00	Période académique
11h00 –11h45	Période académique

11h45 –12h30	Déjeuner / récréation
12h30 –13h15	Période académique
13h15 –14h00	Période académique
14h00 – 14h15	Pause-santé et Collation
14h15 – 15h00	Période académique
15h00 – 15h30	Période académique
15h30 – 15h45	Départ

n.b. : Les vendredis, le programme académique se termine à 12h45
Le départ aura lieu entre 12h45 et 13h00
L'horaire des activités parascolaires optionnelles est le suivant :

12h45 – 13h30	Toilettes, déjeuner et récréation
13h30 – 14h30	Étude supervisée et activités éducatives
14h30 – 15h30	Collation et récréation
15h30 – 17h30	Étude supervisée et activités éducatives

▪ À la fin de l'un des cycles du primaire ou de l'intermédiaire

L'élève pourra poursuivre ses études :

- au programme secondaire de l'Ontario ;
- au programme 3e secondaire de la province de Québec ;
- au programme secondaire de l'OBI ;
- au programme de la 3^e du collège dans le système français ;
- au programme d'enseignement de Base 9e année du système Libanais

2.3 Particularités du programme pédagogique

1. Le programme propose un curriculum enrichi et une éducation de qualité dans un environnement d'apprentissage structuré qui favorise le plein développement de l'enfant.
2. Le programme est trilingue où le français et l'anglais sont enseignés en tant que langues premières et une langue internationale comme langue seconde : Arabe à partir de MS (maternelle 4 ans) ou espagnol à partir de CE2 (3^e année du primaire) pour les élèves dont la langue maternelle n'est pas l'arabe.
3. Le programme académique met l'accent sur la maîtrise des connaissances de base en langues (communication orale, lecture et compréhension, vocabulaire, grammaire, orthographe, écriture) ainsi qu'en mathématiques, en sciences et technologie.

4. L'Éducation religieuse et morale est enseignée en français à partir de la MS. La langue internationale est enseignée à partir de la maternelle 4 ans et l'anglais à partir du CP (1^{ère} année du primaire).
5. Le curriculum est complété par des programmes d'arts intégrés (art visuel, art dramatique, art musical), d'humanités ou études sociales et civiques qui favorisent une ouverture internationale au niveau de la géographie et de l'histoire, d'informatique, d'éducation physique et santé, d'éducation religieuse et morale. Le tout favorise l'articulation entre le savoir-faire, le savoir-être et le savoir.
6. Le Français est la langue de communication et d'enseignement lors des activités d'apprentissage se déroulant à l'école ou hors l'école. La communication avec les parents peut se faire, occasionnellement, en Anglais ou en Arabe.
7. Temps plein et petites classes pour la TPS et PS (1:8) avec un maximum de (1:20) pour le reste ce qui assure une éducation attentive aux besoins des enfants et à leurs intérêts et expériences vécues et favorise leur participation.
8. Le programme pédagogique est complété par des activités culturelles et expérientielles et par des sorties éducatives.
9. Des leçons et des devoirs à domicile sont exigés quotidiennement à raison de vingt à quarante-cinq minutes pour les niveaux 1 à 3, d'une heure à une heure et demie pour les niveaux supérieurs au niveau 3.

2.4 Renseignements administratifs et pédagogiques

L'Académie Providence est gérée par un organisme de bienfaisance « les Sœurs Antonines Canada ». Elle est accréditée par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario et son numéro d'école est le 666548. La Directrice générale de l'Académie Providence est une religieuse Antonine.

● L'Équipe administrative et pédagogique

Les élèves sont encadrés par un personnel enseignant qualifié et expérimenté, et possédant les qualifications requises par l'Ordre des Enseignantes et des Enseignants de l'Ontario pour œuvrer dans le domaine de l'enseignement. L'équipe éducative, supervisée par une religieuse antonine, applique une approche pédagogique dynamique et stimulante et participe aux ateliers de formation qui leur sont offerts périodiquement par l'école ou par la Ministère de l'Éducation de l'Ontario.

○ Qualifications pédagogiques

Les membres du personnel enseignant sont qualifiés, compétents et professionnels. La

plupart possèdent les qualifications requises par l'Ordre des enseignants de l'Ontario. Ils/elles participent aux ateliers de formation qui leur sont offerts périodiquement.

- **Vérifications des antécédents judiciaires**

Chaque membre du personnel enseignant ainsi que chaque employé de soutien ont soumis une vérification des antécédents judiciaires en conformité avec le règlement 498/01 de la Loi sur l'impôt du revenu de l'Ontario.

- **Secourisme**

Les membres du personnel administratif et éducatif suivent une formation en secourisme et RCR tous les deux ans.

- **Approche pédagogique**

Le personnel enseignant, qualifié et expérimenté, assure un encadrement personnalisé et adopte une approche pédagogique dynamique et stimulante dans un environnement d'apprentissage structuré, sécuritaire et discipliné favorisant la croissance personnelle et le développement de la compréhension interculturelle et internationale.

1.2 Équipe administrative et pédagogique 2018-2019 (Disponibles sur internet) : www.academieprovidence.ca/ À propos

1.3 Personnel non enseignant 2018-2019 (Disponibles sur internet) : www.academieprovidence.ca/ À propos

- **Administration des médicaments et produits allergènes**

Le personnel de l'Académie Providence n'administre un médicament que si une demande et une posologie écrites lui sont fournies par les parents. Les aliments contenant des noix ou des arachides ou des traces de noix sont strictement interdits dans l'établissement.

- **Matériel scolaire**

Les parents défrayeront, avant la rentrée scolaire, le coût du matériel scolaire (manuels, fournitures, compte-élève) selon les exigences de l'Académie.

- **Uniforme scolaire et tenue de sport**

L'uniforme scolaire de classe et d'activités physiques contribue à créer un meilleur milieu d'apprentissage. Ils sont de rigueur dès la rentrée scolaire et seront payés par les parents selon les exigences de l'Académie Providence. (**voir annexe 7.1 et 7.2 code vestimentaire**)

- **Transport**

Le transport est assuré par les parents. L'Académie Providence peut faciliter le covoiturage.

Le moyen de transport disponible à présent : Drive My Kids, www.drivemykidz.ca

Téléphone : 613-898-6000

2.5 Règlements et code de conduite

L'Académie Providence se veut aussi bien une maison d'éducation que d'instruction. Pour le bien-être de tous, pour une organisation adéquate et une bonne marche de la vie scolaire, élèves, parents, personnel enseignant et non-enseignant ont à suivre certaines règles indispensables :

1- L'Académie Providence s'inscrit dans la mission de l'Évangile et s'inspire de l'enseignement de l'Église Catholique dans l'exercice de ses activités éducatives. Elle œuvre pour le service de tous et accueille les élèves de toute confession religieuse et de toute culture.

2. Il est d'obligation de respecter l'esprit religieux de l'Académie et de participer activement aux cérémonies religieuses et à la Catéchèse.
3. L'Académie n'admet aucun comportement immoral, aucun manque de respect et de politesse.
4. Les élèves s'imposeront une autodiscipline digne de leur famille et de leur Académie.
5. Toute infraction à la morale et à la discipline sera sanctionnée

2- L'Académie Providence est un lieu où l'on préconise la responsabilité, le respect, la civilité et l'excellence scolaire dans un climat propice à l'apprentissage et à l'enseignement.

1. Le port de l'uniforme scolaire et de la tenue de sport qui crée un meilleur milieu d'apprentissage, est strictement obligatoire pour tous les élèves et dans toutes les classes.
2. La gomme à mâcher est interdite à l'école.
3. Il est interdit d'apporter à l'école des objets personnels : téléphone mobile, baladeur, CD-ROM ou disquettes non recommandés pour les cours.
4. Tout port sur la tête est interdit en classe pour les garçons comme pour les filles. Cheveux teints, gel, coupe excentrique... sont interdits.

5. En classe sont exigés la maîtrise de soi, l'écoute et le respect du silence.
6. Pour discuter ou pour poser des questions, les élèves parlent d'une voix modérée et compréhensive.
7. Les élèves ne gênent pas l'autre dans son apprentissage par le bavardage ou le bruit ou l'emprunt des outils scolaires.
8. La trousse pleine est exigée en plus des livres et cahiers.
9. Les élèves garderont leur place et s'abstiennent de toute ballade sans raison valable.
10. Les élèves s'abstiennent de boire et de manger en classe. En cas extrême, ils demanderont la permission à l'enseignant(e).
11. En cas de difficulté de compréhension, ils auront recours à l'enseignant(e) qui sera toujours disponible pour les aider et leur offrir appui et confiance.
12. Les élèves tiennent à éviter tout cumul de difficultés ou de négligence dans leur travail quotidien, la préparation régulière et l'étude au jour le jour.
13. Les élèves veilleront à la propreté de leur école et au bon usage de tout matériel et équipement mis à leur disposition.
14. Les insultes, le manque de respect envers ses pairs ainsi que toutes formes d'actes blessants et portant atteinte à l'épanouissement de la personnalité ne seront pas tolérés par l'Académie Providence.
15. Les élèves se doivent de faire preuve de discernement dans le but d'utiliser des moyens pacifiques pour résoudre les conflits.
16. L'Académie Providence ne tolère aucun mode de violence ou d'agressivité physique lors de la résolution d'un conflit.

3- Les parents sont tenus d'attacher une grande importance au Code de Conduite de l'Académie Providence. Ils ont le devoir d'appuyer les efforts des enseignants (es) et de faire un suivi avec leurs enfants.

1. Ils sont invités à lire le Code de Conduite de l'école et d'en prendre connaissance afin de le bien vivre à l'Académie Providence tout au long de l'année scolaire.

2. Toute question se rapportant à ce document peut être adressée au personnel concerné ou à la Directrice de l'établissement.
3. Ils doivent consulter le carnet journalier de l'enfant (l'agenda scolaire) et signer les observations de l'enseignant(e).
4. Ils doivent signer également tout document de planification et de contrôle et le retourner dans le délai établi par l'enseignant (e).
5. Les parents veillent à l'assiduité et à la ponctualité de leur enfant et avertissent l'Académie Providence, au moment opportun, de l'absence ou du retard de leur enfant.
6. Les parents se familiarisent avec les règlements et les activités intérieures de l'école.
7. Ils aident leur enfant à respecter le code vestimentaire de l'Académie Providence.
8. Ils communiquent souvent avec l'école et s'intéressent activement au travail et à la réussite scolaire de leur enfant.
9. Une autorisation de la Direction de l'Académie Providence est obligatoire pour quitter l'école avant l'heure de la sortie.
10. Les parents sont tenus d'avertir l'Académie le jour même de toute absence ou de tout retard de leurs enfants. Ces derniers ne seront admis en classe qu'avec une justification écrite de leurs parents.

4- L'enseignant(e) doit considérer comme son premier devoir l'éducation de ses élèves. Il s'efforcera de développer chez chacun (e) une appréciation sincère des normes d'excellence :

1. Respecte la dimension religieuse des élèves qui leur sont confiés.
2. Se montre juste et impartial dans toutes ses relations avec ses élèves.
3. S'occupe sérieusement du bien-être des élèves confiés à ses soins.
4. S'efforce de développer la fierté nationale de ses élèves. Il leur apprend à être fiers de leur langue et de leur culture mais aussi à respecter les droits des autres groupes ethniques.
5. Leur inculque une appréciation sincère des principes de la démocratie et de ceux d'une liberté humaine.
6. Refuse de divulguer, à moins que son devoir l'oblige à le faire, tout renseignement confidentiel au sujet d'un élève.

7. Renseigne les parents sur la conduite, le rendement et les aptitudes des élèves.
8. Respecte les confidences reçues et fait preuve de discrétion en toutes circonstances.
9. Se doit d'intervenir dans le but de régler à l'amiable et dans le respect et la civilité les conflits qui peuvent surgir entre les élèves.

3. SERVICES PEDAGOGIQUES

3.1 Méthode d'évaluation

L'évaluation consiste à vérifier le niveau d'acquisition des connaissances et l'efficacité d'une approche pédagogique.

Les élèves bénéficient d'une évaluation continue qui consiste à tester leur progrès scolaire. Un examen portant sur les matières du curriculum est administré par trimestre. La note obtenue est exprimée en % sur le bulletin qui sera remis à l'élève et à ses parents. Une copie du bulletin est gardée dans le dossier scolaire de l'élève. Des commentaires anecdotiques portant sur les forces et les faiblesses de l'élève et proposant des stratégies d'amélioration, sont également indiqués sur le bulletin.

Quatre niveaux de réussite dont le niveau 3 se veut la moyenne provinciale sont exigés par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario :

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
50% – 59%	60% - 69%	70% – 79%	80% - 99%
10 – 11 / 20	12 – 13 / 20	14 – 15 / 20	16+ /20
D- à D+	C- à C+	B- à B+	A- à A+
À améliorer	Satisfaisant	Contrôlé	Supérieur
Acquisition limitée	En cours d'acquisition	À renforcer	Acquis

3.2 Tests provinciaux

Ce sont des tests d'habiletés en lecture, en écriture/expression écrite et en mathématiques de l'Education Quality and Accountability Office (EQAO) / Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) pour les niveaux 3 et 6. Ils sont optionnels pour les établissements d'éducation privé en Ontario. La direction et l'équipe pédagogique étudient annuellement la faisabilité d'y participer.

3.3 Dossiers scolaires

L'école tient à jour pour chaque élève un dossier scolaire de l'Ontario que l'élève et ses parents ont le droit de consulter en s'adressant à la direction de l'établissement. Un formulaire d'autorisation doit être signé par les parents dans le cas de transfert du dossier d'une école précédente ou à une nouvelle école.

3.4 Ressources et service d'orientation

Un centre de documentation et des laboratoires scientifique et informatique sont mis à la disposition des élèves qui ont aussi accès aux bibliothèques municipales et à celles de l'école. Ils bénéficient du service d'orientation qui assure un lien avec les ressources communautaires et ont également accès à différentes ressources informatisées sur Internet.

3.5 Assiduité

L'assiduité et la ponctualité sont deux qualités qui contribuent à la réussite scolaire. Les parents sont invités à justifier les absences et les retards qui sont consignés au registre du ministère de l'Éducation.

3.6 Politique de surveillance des élèves

Afin d'assurer la sécurité des élèves en tout temps, l'accès direct sans surveillance n'est pas autorisé pour les personnes qui ne sont pas des employés de l'Académie, (étudiantes en formation). De plus, ces dernières n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul du ratio employé/élève.

Le personnel embauché est responsable de la supervision et de l'évaluation des étudiantes affectées au programme. Par conséquent le personnel embauché est toujours présent avec le groupe d'élèves et l'étudiant(e) en formation.

3.7 Services additionnels optionnels

▫ Service de garde éducatif et étude surveillée :

Ce service est disponible :

- Tous les jours ouvrables de 7h30 à 8h00 et de 15h30 à 17h30
- Les vendredis de 12h45 à 17h30

▫ Cafétéria

L'établissement possède une cafétéria où un repas chaud est servi le midi aux élèves des classes de la maternelle et des classes de l'au-delà qui le désirent.

▫ Service de tutorat

Un service privé d'appui pédagogique est disponible pour les élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage ou qui ont besoin de cours supplémentaires en français, en anglais ou en mathématiques.

▫ Activités parascolaires en milieu scolaire

Les cours disponibles après les heures de classe: Piano, Danse folklorique, Guitare, Flûte à bec, Ping-Pong, Lego et Robotique, Violon, Chorale, Gymnastique, Guitare, Danse classique, Karaté, Espagnol, Maths mental/UCMAS (Réf : 5.3 Renseignements financiers / Activités extrascolaires optionnelles).

4. ADMISSION, RÉINSCRIPTION ET INSCRIPTION

Les dossiers de réinscription et d'inscription sont disponibles sur le site internet de l'Académie à partir du mois du **1^{er} janvier de chaque année**. Ces dossiers pouvant être remplis en ligne sur le site web ou téléchargés, seront déposés soit au bureau d'admission, soit envoyé par mail. Un montant de 500\$, non-remboursable, réserve une place à l'Académie Providence et couvre le traitement des formalités d'inscription, l'administration de l'examen d'entrée, s'il y a lieu et le 1^{er} paiement des droits scolaires annuels. Après le 31 mars, les inscriptions sont acceptées selon la disponibilité des places.

4.1 Conditions d'admission

1. Âge d'entrée :

- Prématernelle 31 mois: avoir atteint l'âge de 31 mois avant le 1er septembre de l'année d'entrée;
- Prématernelle 3 ans: avoir atteint l'âge de 3 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée;
- Maternelle 4 ans: avoir atteint l'âge de 4 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée;
- Maternelle 5 ans: avoir atteint l'âge de 5 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée;
- Primaire 1 ou CP : avoir atteint l'âge de 6 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée.

2. Réussite de l'examen d'entrée administré aux élèves qui entrent en Primaire. Cet examen qui consiste à tester les connaissances de l'élève en français, en anglais et en mathématiques, a lieu vers la 2e quinzaine de mars.

3. Pour l'entrée en prématernelle et en maternelle, une entrevue avec l'enfant a lieu avant l'inscription dans le but de vérifier sa compréhension et son expression en français.

4.2 Dossiers de réinscription et d'inscription (Disponibles sur internet) :

www.academieprovidence.ca

4.3 Renseignements financiers

Frais de scolarité

L'Académie Providence est une organisation à but non lucratif qui survient à ses propres besoins. Les dépenses d'exploitation sont couvertes par les droits qui seront demandés aux parents. Des déductions sont accordées aux familles dont 2 enfants ou plus fréquentent l'Académie en même temps.

Scolarité et modalités de paiement (Tableau I)

Rang Familial	Niveau	Payable à l'inscription/ réinscription avant 31 mars	Payable avant le 1 ^{er} septembre	8 mensualités du 1 ^{er} octobre au 1 ^{er} mai	Droits scolaires Annuels en cad
1 ^{er} enfant (l'aîné)	7 ^e - 8 ^e année	500	1 960	980	10 300
	Mat - Primaire	500	1 660	830	8 800
2 ^{ème} enfant	7 ^e - 8 ^e année	500	1 860	930	9 300
	Mat - Primaire	500	1 560	780	8 300
3 ^{ème} enfant	7 ^e - 8 ^e année	500	1 760	880	9 300
	Mat - Primaire	500	1 460	730	7 800
4 ^{ème} enfant	7 ^e - 8 ^e année	500	1 360	680	7 300
	Mat - Primaire	500	1 060	530	5 800

1. Le montant de 500\$ cad, non-remboursable, réserve une place à l'Académie Providence et couvre le traitement des formalités d'inscription, l'administration de l'examen d'entrée, s'il y a lieu.
2. Les droits scolaires annuels ne couvrent pas le coût des items suivants : manuels scolaires, fournitures scolaires, compte élève, uniforme scolaire, les frais optionnels qui sont : service de garde éducatif avant et après les classes, repas chaud, tutorat, etc. Ces frais supplémentaires sont payés à la rentrée scolaire.
3. La facture et le relevé de compte seront remis aux parents par voie électronique.
4. Les parents peuvent remettre des chèques postdatés à l'ordre de l'Académie Providence selon les modalités indiquées dans le Tableau I
5. Des modalités spéciales de paiement sont possibles : comptant (cash) ou via la facture électronique qui utilise Visa ou Mastercard (1.75%), American Express (2.5%) ou Débit 1% des frais.
6. Seront exigés des frais additionnels de 2% pour la paie en retard et de 40 cad par chèque sans provision.

Frais des services additionnels en cad (Tableau II)

Service de garde et d'étude surveillée	A.M. (à 7h30) Tarif annuel	P.M. (15h45-17h30) Tarif annuel	Repas chaud Lundi-Jeudi	Repas chaud Vendredis ouvrables
5 jours par semaine	680	1 300	Du 31 août au 14 juin Tarif annuel 810	Du 1 sept. au 8 juin Tarif annuel 210
4 jours par semaine	580	1 180		
3 jours par semaine	480	910		
2 jours par semaine	380	640		
1 jour par semaine	280	460		

Activités extrascolaires : 1 fois par semaine p.m. - Tarif annuel (Les vendredis ouvrables)

Activités extrascolaires : 1 fois par semaine p.m. - Tarif annuel (Les vendredis ouvrables)					
Piano À partir de MS	Danse Folklorique À partir de MS	Guitare À partir de CP	Flûte à Bec À partir de CP	Ping-Pong À partir de CE2	Lego & Robotique À partir de CP
650	600	650	650	600	600

Activités extrascolaires : 1 fois par semaine p.m. - Tarif annuel (Temps à déterminer)						
Violon À partir de GS	Chorale À partir de CP	Gymnastique À partir de MS & GS	Danse classique À partir de MS	Karaté À partir de CP	Espagnol À partir de CE2	Maths Mental UCMAS À partir de CP 1.5/sem
650	600	600	600	600	600	900

Exemptions fiscales

Un reçu pour fin d'exemptions fiscales sera remis aux parents en février. Le Pourcentage des frais de scolarité sujet à une déduction fiscale à titre de frais d'enseignement religieux et de service de garde, pour les élèves inscrits en primaire peut varier selon la loi.

Règlements relatifs au retrait ou refus d'admission

1) Retrait de l'élève ou refus d'admission
- La direction de l'Académie Providence se réserve le droit de refuser l'admission ou de retirer de l'Académie tout élève dont le comportement est inadéquat, qui ne respecte pas tout règlement scolaire énoncé par l'Académie ou qui ne réussit pas son année scolaire. Une telle décision est finale et sans appel.
- La direction de l'Académie Providence se réserve le droit de refuser l'admission ou de retirer de l'Académie tout élève dont les parents n'adhèrent pas à la philosophie d'éducation de l'Académie ou qui ne respectent pas tout règlement scolaire énoncé par celle-ci. Une telle décision sera soumise au Conseil d'Administration et toute confirmation de cette décision par celui-ci est finale et sans appel.

2) Conditions de remboursement																		
Dans le cas de retrait, les parents s'engagent à faire parvenir à la direction de l'Académie Providence un avis écrit de retrait. Les frais de scolarité prépayés, diminués du dépôt de réservation, seront remboursés selon les modalités suivantes :																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Date de la réception de l'avis de retrait</th> <th>Pourcentage remboursé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Avant le 30 avril précédant la rentrée scolaire</td> <td>90%</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Du 1^{er} mai au 30 juin précédant la rentrée scolaire</td> <td>70%</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Du 1^{er} juillet au 31 août précédant la rentrée scolaire</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Du 1^{er} septembre au 30 septembre précédant la rentrée scolaire</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Après 30 septembre précédant la rentrée scolaire</td> <td>Remboursement nul</td> </tr> </tbody> </table>		Date de la réception de l'avis de retrait	Pourcentage remboursé	1	Avant le 30 avril précédant la rentrée scolaire	90%	2	Du 1 ^{er} mai au 30 juin précédant la rentrée scolaire	70%	3	Du 1 ^{er} juillet au 31 août précédant la rentrée scolaire	50%	4	Du 1 ^{er} septembre au 30 septembre précédant la rentrée scolaire	30%	5	Après 30 septembre précédant la rentrée scolaire	Remboursement nul
	Date de la réception de l'avis de retrait	Pourcentage remboursé																
1	Avant le 30 avril précédant la rentrée scolaire	90%																
2	Du 1 ^{er} mai au 30 juin précédant la rentrée scolaire	70%																
3	Du 1 ^{er} juillet au 31 août précédant la rentrée scolaire	50%																
4	Du 1 ^{er} septembre au 30 septembre précédant la rentrée scolaire	30%																
5	Après 30 septembre précédant la rentrée scolaire	Remboursement nul																
Cette politique de remboursement s'applique également pour toute demande de retrait initié par l'Académie Providence. Tout remboursement sera fait à l'ordre de la personne qui aura signé les chèques des frais de scolarité dans les trente jours ouvrables de la date de retrait.																		

5. LA VIE À L'ÉCOLE : Consulter le site internet de l'AP : www.academieprovidence.ca:

6. COMMUNAUTÉ

6.1 Comité des parents

Participation

La collaboration des parents avec la Direction de l'établissement et le personnel enseignant contribue énormément à la qualité de la vie pédagogique et favorise des résultats scolaires meilleurs.

Leur participation à la vie scolaire se fait dans le cadre de l'association des parents qui regroupe toutes les familles dont les enfants fréquentent l'école et peut être représentée par un comité composé de représentants de parents d'élèves des programmes offerts par l'école.

Plusieurs activités peuvent être effectuées par les parents bénévoles sous la supervision de la direction de l'école. Entre autres : aide à la surveillance, aide au personnel enseignant, aide à la période du déjeuner, aux sorties pédagogiques, aux événements scolaires spéciaux, levée de fonds.

6.2 Membres du comité actuel : Mandat: Novembre 2017 - Novembre 2019

	Prénom et nom	Position	Adresse électronique
1	Mme Lina Hanna	Président	linah@academieprovidence.ca
2	Mr. Majd Samaha	Vice-président	majds@academieprovidence.ca
3	Mme Randa Desmarais-Saryeddine	Secrétaire	randad@academieprovidence.ca
4	Mr. Lou Frangian	Trésorier	randad@academieprovidence.ca
5	Mr. Bernard Estephan	Membre	bene@academieprovidence.ca
6	Mr. Rodrique Kharrat	Membre	rodriquek@academieprovidence.ca
7	Mme Amanda Azzi	Membre	amandaa@academieprovidence.ca
8	Mme Veronika Daccache	Membre	veronika@academieprovidence.ca
9	Mme Joëlle Azzi	Membre	joelle@academieprovidence.ca

6.3 Statut (disponible en Format pdf sur internet)

7. DOCUMENTS ANNEXES

1. Code vestimentaire / fille
2. Code vestimentaire / Garçon
3. Calendrier des activités culturelles et des congés
4. Calendrier scolaire 2018-2019
5. Agenda scolaire et gestion du règlement intérieur

7.1 CODE VESTIMENTAIRE FILLES

Fournisseur : Top Marks 5760 rue Ferrier, Montréal, Québec H4P 1M7
Téléphone: (514) 344-5454/ Sans Frais : 1-800-667-7105 Télécopieur: (514) 344-5350
Courriel: info@topmarks.ca Site Internet: www.topmarks.ca

Consigne : Chaque vêtement doit être identifié au nom de l'élève

	Code 1 Uniforme officiel régulier : Novembre – avril (hiver)	Code 2 Uniforme officiel régulier : Septembre – octobre ; Mai- juin (été)	Code 3 Éducation physique
Filles Maternelle	- Jupe culotte (carreaux)	- Jupe culotte (carreaux).	- Veste polar/ (marine) à capuchon.
	- Chemise oxford manches Longues blanc.	- Bermuda (bleu marine).	- Pantalon/Gym pants long marine.
	- Polo manches longues, blanc, avec Écusson.	- Chemise oxford manches longues Blanc.	- Short d'exercice bleu marine.
	- Débardeur (bleu marine) avec écusson.	- Polo en jersey blanc à col, Manches courtes avec écusson.	- T-shirt (blanc) écusson.
	- Cardigan manches longues avec Écusson.	- Chaussettes blanches.	- Scapulaire avec écusson /Penny
	- Pantalon bleu marine (facultatif).		
	- bas hauteur genou bleu marine.		
	- Cravate à pince (carreaux).		
Chaussures	- Souliers noirs d'intérieur avec velcro ou Penny loafers noirs.	- Souliers noirs d'intérieur avec velcro ou Penny loafers noirs.	Espadrilles blanches à semelles blanches.
	- Souliers pour l'extérieur.	- Souliers pour l'extérieur.	
Filles Primaire à Secondaire	Jupe à plis / Kilt (carreaux)	- Jupe à plis / Kilt (carreaux).	- Veste polar/ (marine) à capuchon.
	- Chemise oxford manches longues blanc (officiel).	- Bermuda (bleu marine).	- Pantalon/Gym pants long marine.
	- Polo manches longues, blanc, avec Écusson.	- Chemise oxford manches longues blanc (officiel).	- Short d'exercice bleu marine.
	- Débardeur (bleu marine) avec Écusson.	- Polo en jersey blanc à col, manches courtes avec écusson	- T-shirt (blanc) écusson.
	- Cardigan avec écusson (marine).	- Polo en jersey blanc à col, manches courtes avec écusson	- Scapulaire avec écusson
	- Pantalon bleu marine (facultatif).		
	- Collants bleu marine.		
	- Bas hauteur genou bleu marine.		
- Cravate (carreaux).			
Chaussures	- Souliers noirs d'intérieur ou Penny loafers noirs.	- Souliers noirs d'intérieur ou Penny loafers noirs.	Espadrilles blanches à semelles blanches.
	- Souliers pour l'extérieur.	- Souliers pour l'extérieur.	

7.2 CODE VESTIMENTAIRE GARÇONS

Fournisseur : Top Marks 5760 rue Ferrier, Montréal, Québec H4P 1M7
Téléphone: (514) 344-5454/ **Sans Frais** : 1-800-667-7105 **Télocopieur**: (514) 344-5350
Courriel: info@topmarks.ca **Site Internet**: www.topmarks.ca

Consigne : Chaque vêtement doit être identifié au nom de l'élève

	Code 1 Uniforme officiel régulier : Novembre – avril (hiver)	Code 2 Uniforme officiel régulier : Septembre – octobre; Mai- juin (été)	Code 3 Éducation physique
Garçons Maternelle	- Pantalon/Pant dress Bleu marine.	- Bermuda (bleu marine).	- Veste polar pocket (marine) à capuchon avec écusson.
	- Polo manches longues, blanc, avec Écusson.	- Chemise oxford manches longues blanc (officiel).	- Pantalon/Gym pants marine long.
	- Chemise oxford manches longues blanc (officiel.)	- Polo en jersey blanc à col manches courtes avec écusson	- Short d'exercice bleu marine.
	- Débardeur (bleu marine) avec Écusson.	- Chaussettes blanches.	- Short d'exercice bleu marine.
	- Cardigan manches longues avec écusson.		- Scapulaire avec écusson /Penny
	- Chaussettes/dress socks (bleu marine).		
	- Cravate à pince bleu marine.		
Chaussures	- Souliers noirs d'intérieur avec velcro ou Penny loafers noirs.	- Souliers noirs d'intérieur avec velcro ou Penny loafers noirs.	Espadrilles blanches à semelles blanches.
	- Souliers pour l'extérieur.	- Souliers pour l'extérieur.	
Garçons Primaire à Secondaire	- Pantalon/Pant dress Bleu marine.	- Bermuda (bleu marine).	- Veste polar pocket (marine) écusson.
	- Polo en jersey à col manches longues avec écusson (blanc).	- Chemise oxford manches longues blanc (officiel).	- Pantalon/Gym pants (marine).
	- Chemise oxford manches longues (Débardeur (bleu marine) avec écusson	- Polo en jersey blanc à col manches courtes avec écusson (blanc).	- Short d'exercice bleu marine.
	- Cardigan manches longues avec écusson.	- Chaussettes blanches.	- T shirt (blanc) écusson.
	- Chaussettes (bleu marine).		- Scapulaire avec écusson
	- Cravate à pince bleu marine.		
Chaussures	- Souliers noirs ou Penny loafers noirs.	- Souliers noirs ou Penny loafers noirs.	Espadrilles blanches à semelles blanches.
	ou Penny loafers noirs. - Souliers pour l'extérieur.	ou Penny loafers noirs. - Souliers pour l'extérieur.	

Annexe 3

7.3 CALENDRIER DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET DES CONGÉS 2018-2019

1^{ER} TRIMESTRE

Mois	Jour	Date	Objet
Août	Jeudi	16-29	Journées pédagogiques
Août	Mercredi	29	Réunion d'informations/parents et équipe pédagogique à 16h00
Août	Jeudi	30	Rentrée scolaire d'automne
Septembre	Lundi	03	Congé de la fête du Travail
Septembre	Jeudi	27	Messe d'ouverture
Octobre	Lundi	08	Congé d'Action de grâce
Novembre	Jeudi	08	Activité culturelle – Art oratoire
Novembre	Mardi	27	Remise des bulletins scolaires
Décembre	Vendredi	30	Rencontre professeur/parent/Bulletin scolaire

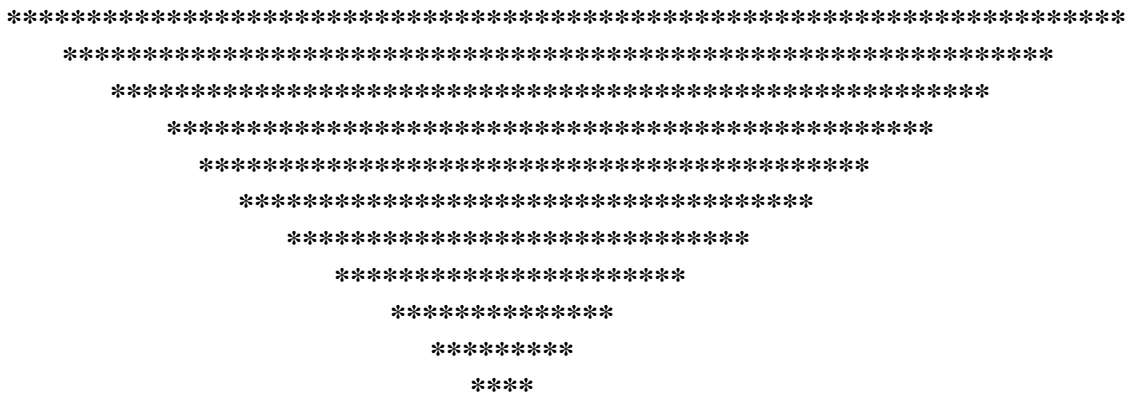
2^{ÈME} TRIMESTRE

Mois	Jour	Date	Objet
Décembre	Jeudi	20	Activité culturelle – Concert de Noël
Décembre	Vendredi	21	Liturgie Divine, partage de l'esprit de Noël et visite du Père Noël
Déc.-Janv.	Lundi	24-06	Vacances d'hiver - Noël et Nouvel An
Janvier	Lundi	07	Rentrée scolaire d'hiver
Janvier	Vendredi	18	Congé-Fête de St Antoine (Fête patronale des Antonins et Antonines)
Février	Lundi	18	Congé - Jour de la famille
Mars	Vendredi	01-08	Session d'examen du 2 ^e trimestre
Mars	Lundi	11-15	Vacances de printemps

3^{ÈME} TRIMESTRE

Mois	Jour	Date	Objet
Mars	Lundi	18	Rentrée scolaire de printemps
Mars	Vendredi	29	Remise des bulletins scolaires du 2 ^e trimestre
Avril	Jeudi	11	Foire scientifique
Avril	Vendredi	19 -22	Congé de Pâques
Avril	Mardi	23	Rentrée scolaire après Pâques
Mai	Lundi	20	Congé - Fête de la Reine Victoria
Mai	Jeudi	23	Concert musical
Mai	Jeudi	30	Spectacle de fin d'année et remise des diplômes aux élèves de la GS
Juin	Lundi	10-13	Session d'examen du 3 ^e trimestre
Juin	Vendredi	14	Dernière journée d'école
Juin	Lundi	17-21	Journées pédagogiques
Juin	Vendredi	28	Remise des bulletins scolaires de fin d'année

Consulter le site internet de l'Académie Providence :
www.academieprovidence.ca/Calendrier



Année scolaire 2018-2019**AGENDA SCOLAIRE**

1. L'agenda scolaire est destiné à :
 - assurer des contacts réguliers entre les parents de l'élève et le professeur ;
 - informer les parents de l'emploi du temps de l'élève et d'autres questions d'ordre éducatif et culturel contenues dans l'agenda ;
 - renseigner les parents sur la conduite de leur enfant, son travail scolaire et son progrès ;
2. L'élève est toujours porteur de cet agenda dans son **portfolio journalier** où seront classés les planifications et les travaux ou évaluations hebdomadaires.
3. Les parents sont invités à la bonne tenue de cet agenda :
 - en remplissant la page se rapportant aux renseignements de l'élève ;
 - en vérifiant si la pochette de l'agenda contient du courrier ;
 - en prenant conscience des commentaires du professeur et des sujets d'ordre éducatif ;
 - en utilisant les rubriques réservées pour la correspondance avec le professeur ;
 - en prenant connaissance et en signant la planification et les travaux hebdomadaires.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. L'Académie Providence se veut aussi bien une maison d'éducation que d'instruction. Pour le bien-être de tous, pour la bonne marche et une organisation adéquate, élèves, parents, personnel enseignant et non enseignant ont à suivre certaines règles indispensables contenues dans le Règlement intérieur de l'école et code de conduite (voir **Guide des parents, section 2.5**)
2. Les parents sont invités à lire le Règlement intérieur et à déclarer en avoir pris connaissance en signant cette page :

Signature du parent : _____ Date : _____

Élève(s): _____

Les parents sont priés de remettre à la Direction la présente feuille au plus tard le mardi 05 septembre 2018, dans le **portfolio journalier** de leur enfant (Agenda/portfolio).

Table des matières

	Matières	Page
	INTRODUCTION	2
1.	PHILOSOPHIE ÉDUCATIVE	3
1.1	Vision	3
1.2	Mission	3
1.3	Historique	3
1.4	Emblème	4
2.	PROGRAMME ACADÉMIQUE	6
2.1	Programme et curriculum de la prématernelle et de la maternelle	6
2.2	Programme et curriculum du Primaire et de l'Intermédiaire	8
2.3	Particularités du programme pédagogique	10
2.4	Renseignements administratifs et pédagogiques	11
	• Équipe administrative et pédagogique	12
	• Administration des médicaments et produits allergènes	14
	• Matériel scolaire	14
	• Uniforme scolaire et tenue de sport	14
	• Transport	14
2.5	Règlements et code de conduite	14
3.	SERVICES PÉDAGOGIQUES	17
3.1	Méthode d'évaluation	17
3.2	Tests provinciaux	18
3.3	Dossiers scolaires	18
3.4	Ressources et service d'orientation	18
3.5	Assiduité	18
3.6	Politique de surveillance des élèves	18
3.7	Services additionnels optionnels	18
4.	ADMISSION ET INSCRIPTION	19
4.1	Conditions d'admission	19
4.2	Dossiers de réinscription et d'inscription (disponibles sur internet)	19
4.3.	Renseignements financiers	20
	• Frais de scolarité	20
	• Modalités de paiement	20
	• Frais des services additionnels	21
	• Exemptions fiscales	21
	• Règlements relatifs au retrait ou refus d'admission	21
5.	LA VIE À L'ÉCOLE	22
6.	COMMUNAUTÉS	22
6.1	Comité des parents	22
6.2	Comité actuel des parents	22
6.3	Statut (disponible sur internet)	22

7	DOCUMENTS ANNEXES	21
7.1	Code vestimentaire (Filles)	22
7.2	Code vestimentaire (Filles)	23
7.3	Calendrier des activités culturelles et des congés 2018-2019	24
7.4	Calendrier scolaire 2018-2019	25
7.5	Agenda scolaire et règlement intérieur	26